

MAIRIE DE CHAMBERY



*Pièces de Bonnard François*

*1915*  
Monsieur le Maire  
d'Ayn

SERVICE

*militaire*

P. le Maire,  
L'Adjoint délégué:

*G. Revin*

*(Savoie)*

Commandement Supérieur  
des dépôts des  
troupes Coloniales

Lyon le 27 Janvier 1915

Dépôt des 6<sup>e</sup> et 36<sup>e</sup> Coloniales  
Bureau de comptabilité


Le Chef du Bureau de Comptabilité des  
6<sup>e</sup> et 36<sup>e</sup> Régiments d'Inf<sup>te</sup> Coloniale à  
Monsieur le Maire de Cayn

Savoie

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir  
bien, avec tous les ménagements nécessaires dans les  
circonstances, prévenir M<sup>eur</sup> Bonnivard François  
demeurant à Cayn (Savoie)  
au décès du soldat Bonnivard Louis François, soldat  
au 6<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale,  
décédé le 2 Janvier 1915 à l'hôpital temporaire  
n<sup>o</sup> 29 (Béziers), des suites de maladie.

Je vous en ai très obligé de présenter à la famille  
les condoléances de Monsieur le Ministre de la Guerre  
et de me faire connaître la date à laquelle votre mission  
aura été accomplie.

Veuillez agréer Monsieur le Maire, l'assurance  
de mes sentiments les plus distingués.



16. CORPS D'ARMÉE  
ou  
GOUVERNEMENT MILITAIRE  
d

Hôpital Temporaire N° 29.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCÈS.

(Délivré à titre de simple renseignement.)

PLACE  
de Béziers

N° 17 d'ordre  
du registre des décès.

Nous soussigné (2) Gros Jean

- (1) Désigner l'établissement.
- (2) Nom, prénoms, grade et fonctions.
- (3) Prénoms, nom (en gros caractères), grade, corps, escadron, compagnie ou batterie
- (4) Numéro matricule.
- (5) Nom et prénoms de la femme.
- (6) Audit hôpital ou au corps.

officier d'administration de 3<sup>e</sup> l. gestionnaire, certifions qu'il résulte du registre des décès dudit hôpital que (3) Bonnivard Louis  
François soldat de 2<sup>e</sup> classe au 36<sup>e</sup> Régiment  
 d'infanterie coloniale, quatrième bataillon, quinzisième  
 compagnie N° matricule 333H, classe 1902. Recrutement  
 de Chambéry (Savoie) N°: 1337. (Célibataire)  
 immatriculé sous le numéro (4) 333H.

(7) Sur l'extrait destiné au  
 Ministre de la guerre (Bureau  
 des Archives), on indiquera le  
 genre de maladie ou de blessure  
 ainsi que la date d'entrée à  
 l'hôpital.

né le Sept Septembre mil huit cent quatre vingt deux  
 à Ayn canton de Pont de Beauvoisin  
 département de la Savoie  
 fils de François et de feu Pierrelle Françoise  
 domiciliés à Ayn canton de Pont de Beauvoisin  
 département de la Savoie  
 marié à (5) célibataire domiciliée à  
 canton d \_\_\_\_\_ département d \_\_\_\_\_  
 est décédé dudit hôpital le deux janvier mil neuf cent quinze  
 à Dix huit heures trente.

Il est formellement interdit de  
 porter cette mention :  
 1° Sur l'extrait destiné au  
 maire du dernier domicile;  
 2° Sur l'extrait transmis au  
 Ministre des affaires étrangères  
 par l'intermédiaire du Ministre  
 de la guerre (Bureau des Ar-  
 chives). [Art. 290 du Régle-  
 ment.]

N. B. On recommande la plus  
 grande exactitude dans l'éta-  
 blissement des actes de décès. Les  
 noms et prénoms des décédés doi-  
 vent être recueillis avec attention,  
 ainsi que les lieux de naissance,  
 cantons et départements, les dé-  
 nominations et numéros des corps,  
 escadrons, compagnies ou batte-  
 ries; enfin, le tout doit être écrit  
 lisiblement et dans l'ordre in-  
 diqué.

Les dates seront toujours in-  
 scrites en toutes lettres.

Fait à Béziers, le deux janvier 19 11.  
 L'Officier d'administration de 3<sup>e</sup> l. gestionnaire,

Nous, médecin-chef dudit établissement, certifions que la signature ci-dessus  
 est celle de M. Gros Jean  
 susqualifié, et que lui doit y être ajoutée.

Fait à Béziers, le deux janvier 19 11.



295-174-1906.

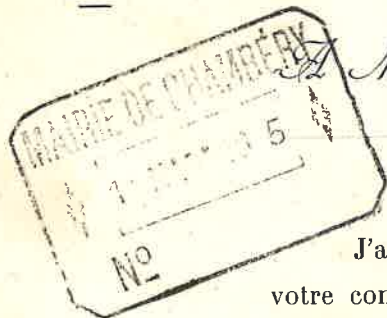
NOTA. Le présent extrait a été établi en double expédition, dont une a été adressée à M. le Maire de la commune  
 de Ayn canton de Pont de Beauvoisin  
 département de la Savoie, le deux janvier 19 11,  
 et l'autre à M. le Ministre de la guerre (Bureau des Archives).



ANNÉE 1915

N° 10

Le Maire de la Ville de Béziers,



Monsieur le Maire de *Chambery (Savoie)*



J'ai l'honneur de vous adresser, pour être inscrit sur les registres de l'Etat-Civil de votre commune, en exécution de l'Article 80 du Code Civil, l'acte de décès dont la teneur suit :

EXTRAIT DES REGISTRES DES ACTES DE L'ETAT-CIVIL  
DÉPOSÉS AUX ARCHIVES DE LA MAIRIE DE BÉZIERS

Le *deux janvier* mil neuf cent quinze, *six heures*  
du *soir*, *Louis, François, Bonrivard* né à *St-Ju (Savoie)*  
le *sept septembre* mil huit cent quatre vingt deux, *soldat de 2<sup>e</sup>*  
*classe au 36<sup>e</sup> Régiment colonial 4<sup>e</sup> bataillon 1<sup>er</sup> Compagnie matricule 3334*  
*classe 1902, recrutement de Chambery n° 1337, fils de François*  
*Bonrivard et de François Peromet, son épouse, tous deux décédés, célibataire, domicilié à Chambery*  
est décédé au *collège Henri IV - Hôpital temporaire n° 29*

Dressé, le *trois janvier* mil neuf cent quinze, *neuf heures*  
du *matin*, sur la déclaration de *Jean Liguon, vingt-neuf ans*  
*aïeuxier*, et de *Louis Raze, cinquante deux ans,*  
*horloger domicilié à Béziers*

qui, lecture faite, ont signé avec Nous *Charles*  
*Roque* adjoint au Maire de Béziers, Officier de l'Etat-Civil *par délégation*

Suivent les signatures.

Vu pour régularisation de la signature

Pour extrait conforme

*Proquet* adjoint Maire de Béziers  
Montpellier, le *8 mars*

Béziers, le *vingt-sept janvier* mil neuf cent quinze

Pour le Préfet de l'Hérault  
Le Conseiller de Préfecture



LE MAIRE,  
*Charles Roque*

*Chambery*

*Lacroix*



EXTRAIT DES REGISTRES DES VOTES DE L'ASSEMBLEE  
LE 15 MARS 1875



Grand monsieur à Mr Le Maire d'Annemasse  
pour en faire obtenir la homologation  
sur les registres de la ville d'Annemasse  
de l'adhésion à la Union de Chambery  
par votre  
Le Maire d'Annemasse  
*Ed. Roux*

